

Les équipements sportifs possédés par les établissements publics d'enseignement supérieur en 2000

La pratique du sport est plus intense chez les jeunes que dans le reste de la population. Mais pratiquer une activité physique et sportive nécessite la plupart du temps d'avoir accès à des équipements spécifiques. Dans cette optique, le recensement du parc des équipements sportifs et de son état est primordial, en particulier celui des établissements d'enseignement supérieur.

Chaque établissement d'enseignement supérieur utilise en moyenne 17 équipements sportifs pour permettre à ses étudiants la pratique de divers sports. Cependant, son autonomie sur un plan patrimonial est toute relative : seul un quart des équipements utilisés lui appartient, les trois quarts restant étant pour l'essentiel propriété des communes. On s'intéressera essentiellement ici aux équipements possédés.

L'état de ce patrimoine sportif est globalement correct : plus de la moitié du parc est en bon ou très bon état. A l'inverse, un équipement sur cinq est en mauvais ou très mauvais état. Plusieurs catégories d'utilisateurs ont accès à ces équipements sportifs : les étudiants en STAPS, les étudiants inscrits en S(I)UAPSErrreur ! Signet non défini., les clubs universitaires, les associations sportives, les étudiants en pratique libre.

Les universités franciliennes représentent un cas particulier de cet ensemble, au moins du fait de leur situation géographique : ainsi disposent-elles d'un patrimoine moins fourni que la moyenne et peu diversifié.

Sur les 26 millions de français âgés de 15 à 75 ans déclarant pratiquer une ou plusieurs activités physiques et sportives, une partie non négligeable est étudiante (environ 7%) et sa pratique s'exerce dans de nombreux sports, nécessitant une grande diversité d'équipements sportifs. Les établissements d'enseignement supérieur possèdent en général des gymnases, des terrains de tennis, des plaines de jeu, mais plus rarement, des piscines ou des équipements plus spécialisés comme des sites d'escalade ou des golfs.

Un patrimoine non négligeable...

Pour 101 établissements (sur 157 interrogés – voir encadré 2 : méthodologie), on compte 1761 équipements sportifs utilisés, soit une moyenne d'un peu plus de 17 équipements par établissement. 465 sont la propriété des établissements d'enseignement supérieur, les autres, près des trois quarts (73%) de ces équipements sportifs, ne leur appartiennent pas. Pour 65%, ils appartiennent aux communes, contre 5% aux départements et 3% aux régions. Cette proportion reste la même qu'il s'agisse d'équipements de plein air ou d'équipements couverts. Pour les équipements appartenant aux établissements d'enseignement

supérieur, 189 sont des équipements de plein air et 276 des équipements couverts.

Tableau 1 : Répartition des équipements sportifs utilisés par les établissements d'enseignement supérieur

Equipements sportifs	Appar-tenant aux ets	N'appar-tenant pas aux ets	Total	Part de ceux appartenant aux ets
Equipements couverts	276 (59,3%)	808 (63,3%)	1 084 (62%)	25%
Equipements de plein air	189 (40,6%)	488 (37,7%)	677 (38%)	28%
Total	465 (100%)	1 296 (100%)	1 761 (100%)	26%

Source : enquête nationale sur les équipements sportifs dans l'enseignement supérieur, ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche - direction de la programmation et du développement – 2002

¹ Un document de synthèse édité en novembre 2002 est disponible auprès du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche

² Voir encadré 3 : définitions

Ces 465 équipements sportifs appartenant aux établissements d'enseignement supérieur représentent 749 unités de pratique³ pour une surface de 1 388 479 m², soit 1 094 826 m² d'équipements de plein air et 293 653 m² d'équipements couverts. On peut estimer que ces équipements sportifs représentent environ 10% de la surface de l'ensemble des établissements publics d'enseignement supérieur⁴.

Tableau 2 : Les types d'équipements des établissements d'enseignement supérieur.

Types d'équipements	Nombre d'équipements sportifs
Total	465
Dont équipements couverts	276
Gymnases	139
Complexes sportifs	69
Halles multi - sports	23
Equipements particuliers	30
Piscines	9
Autres	6
Dont équipements de plein air	189
Plaine de jeu	64
Tennis	46
Athlétisme	24
Equipements particuliers	31
Autres	24

Source : enquête nationale sur les équipements sportifs dans l'enseignement supérieur, MJENR - direction de la programmation et du développement – 2002

La situation est variable selon le type d'établissements. Ainsi, les écoles et les instituts possèdent près de la moitié des installations dont ils se servent contre à peine un quart pour les universités.

Les universités, selon qu'elles offrent une formation STAPS ou pas, présentent un profil différent. Ainsi celles proposant la filière STAPS possèdent 25% des installations sportives qu'elles utilisent contre seulement 19% pour les universités sans STAPS, cette différence étant très marquée pour les équipements de plein air : 29% contre seulement 14%. Cependant, cela est loin de combler leurs besoins d'installations sportives. Elles utilisent deux fois et demi plus d'équipements sportifs appartenant aux villes que les universités sans STAPS.

... et plutôt en bon état avec toutefois des différences marquées selon les familles d'équipements et les types d'établissements

Les installations appartenant aux établissements d'enseignement supérieur sont dans un état globalement correct⁵. En effet, 59% de l'ensemble des équipements est dans un état neuf ou en bon état. Des différences apparaissent entre les équipements de plein air et les équipements couverts. La proportion d'équipements de plein air à l'état neuf ou en bon état est ainsi inférieure à l'ensemble (49%). De plus, ces équipements de plein air se dégradent assez vite : parmi eux, plus de 10% des

équipements aménagés au cours des 10 dernières années sont en mauvais ou très mauvais état. Les équipements couverts sont dans un meilleur état : 65% d'installations neuves ou en bon état.

Encadré 1 : définition de l'état des équipements sportifs

Etat A : nécessité de travaux compris entre 0 et 20% du prix du neuf pour une remise en bon état de fonctionnement
 Etat B : nécessité de travaux compris entre 20 et 40% du prix du neuf pour une remise en bon état de fonctionnement
 Etat C : nécessité de travaux compris entre 40 et 60% du prix du neuf pour une remise en bon état de fonctionnement
 Etat D : nécessité de travaux compris entre 60 et 80% du prix du neuf pour une remise en bon état de fonctionnement
 Etat E : nécessité de travaux compris entre 80 et 100% du prix du neuf pour une remise en bon état de fonctionnement

Tableau 3 : Etat des équipements sportifs

Etat	A	B	C	D	E	Ensemble
Ensemble des équipements	33%	26%	21%	10%	10%	100%
Equipements de plein air	29%	20%	24%	12%	15%	100%
Equipements couverts	36%	29%	19%	9%	7%	100%

Source : enquête nationale sur les équipements sportifs dans l'enseignement supérieur, MJENR - direction de la programmation et du développement – 2002

Parmi les équipements en bon état, on trouve 4 piscines de plein air sur les 5 et plus de la moitié des complexes sportifs. A l'inverse, on trouve, parmi les 48 équipements déclarés dans un très mauvais état, des pistes d'athlétisme (8), des plaines de jeu (6), des gymnases (10).

L'état est cependant variable suivant le type d'établissements. Les installations sportives des IUFM sont pour plus de la moitié dans un mauvais ou très mauvais état alors qu'à peine 7% du patrimoine des écoles et des instituts est dans ce même état.

On peut rapprocher ces proportions de la dépense par étudiant selon le type d'établissements en 2001 : la dépense moyenne pour un étudiant d'université était de 6 590 euros contre 11 590 euros pour un étudiant d'école d'ingénieurs.

Les équipements des universités sont dans un bon état ou un très bon état. Là encore, des différences apparaissent selon qu'elles proposent des STAPS ou non. Ainsi presque 70% des installations des universités sans STAPS sont dans un bon ou très bon état contre 57% des installations des universités proposant une filière STAPS.

³ Voir encadré 3 : définitions

⁴ Voir encadré 2 : champ de l'enquête

⁵ Voir encadré 1 : état des équipements sportifs

Tableau 4: Répartition suivant l'état et le type d'établissements

En % du nombre d'équipements sportifs

Equipements	Type d'établissements	Etat neuf ou bon état (Etat A ou B)	Etat moyen (Etat C)	Mauvais ou très mauvais état (Etat D ou E)
Tous les équipements	Ecoles - instituts	77	16	7
	Sans STAPS	69	15	18
	Avec STAPS	57	25	18
	IUFM	39	17	44
Equipements de plein air	Ecoles - instituts	65	22	13
	Avec STAPS	52	28	21
	Sans STAPS	46	32	23
	IUFM	24	7	69
Equipements couverts	Ecoles - instituts	85	12	3
	Sans STAPS	78	9	13
	Avec STAPS	61	23	16
	IUFM	47	23	30

Source : enquête nationale sur les équipements sportifs dans l'enseignement supérieur, MJENR - direction de la programmation et du développement – 2002

Un peu plus de 65% des équipements de plein air ne possèdent pas d'éclairage. Seules les pistes d'athlétisme présentent un profil différent avec 54,5% qui sont éclairées. Cela permet d'avoir moins recours à des équipements extérieurs pour l'athlétisme à cause d'une utilisation plus longue des équipements appartenant aux différents établissements.

Des équipements sportifs assez récents

L'âge des installations sportives explique en partie leur état. 35% des équipements appartenant aux établissements ont été mis en service après 1990. 38% ont plus de 30 ans. Ces derniers correspondent essentiellement au développement des infrastructures sportives en France au cours des années 60 et 70. Ainsi, 82 % des installations de moins de 10 ans sont en très bon état. A l'inverse, la moitié des installations de plus de 40 ans sont en mauvais ou très mauvais état.

Tableau 5 : Age des équipements sportifs appartenant aux établissements d'enseignement supérieur

Age	0-10 ans	10-20 ans	20-30 ans	30-40 ans	Plus de 40 ans
Etat neuf, bon état	82%	88%	55%	37%	18%
Etat moyen	12%	4%	24%	36%	31%
Mauvais, très mauvais état	6%	8%	21%	27%	51%
Ensemble	35%	5%	22%	26%	12%

Source : enquête nationale sur les équipements sportifs dans l'enseignement supérieur, MJENR - direction de la programmation et du développement – 2002

Lecture : 82% des installations de moins de 10 ans sont dans un état neuf ou bon état

35% des installations datent de moins de 10 ans

En ce qui concerne la partie la plus récente du parc, les aménagements des 10 dernières années sont majoritairement des plaines de jeux (au nombre de 20), une quinzaine d'équipements particuliers extérieurs (par exemple site d'escalade) et des tennis extérieurs. Pour les équipements couverts, 24 grands gymnases et 17 équipements particuliers (par exemple des aires d'escalade, des terrains de squash) ont été construits. Cet effort d'aménagement a principalement profité aux universités avec STAPS. Ainsi, les universités avec STAPS ont été dotées à partir de 1990 de 54 nouveaux équipements couverts et de 40 de plein air, contre respectivement 26 et 6 pour les universités sans STAPS.

Les universités franciliennes : seulement une soixantaine d'équipements sportifs possédés

Leur patrimoine est contraint par l'espace. On compte en moyenne 2,4 équipements par université francilienne alors qu'au niveau national, les universités possèdent environ 4,6 équipements. Ces équipements sont essentiellement composées d'équipements de base permettant de pratiquer les sports les plus courants comme la gymnastique, le football. 70% de ce patrimoine est couvert.

Plusieurs raisons sont à l'origine de cet écart : la construction de certaines universités, notamment celles du centre de Paris date d'une période où la pratique sportive était moins développée qu'aujourd'hui, le coût du foncier qui est très élevé sur Paris et son agglomération et le nombre d'espaces disponibles qui est très faible.

Du fait de son histoire, le patrimoine des universités franciliennes est un peu plus âgé que celui des universités de province, et dans un état nettement moins bon.

En outre, les investissements en région Ile-de-France, dans le plan Universités 2000, se sont concentrés quasi uniquement sur l'implantation des 4 universités nouvelles⁶ et sur le développement des Instituts Universitaires Technologiques (IUT).

Les universités franciliennes recourent à un nombre important d'équipements extérieurs

L'ensemble des universités franciliennes a recours après de 240 équipements extérieurs pour compenser leur petit patrimoine, ce qui représente 84% de l'ensemble des équipements dont elles ont l'usage. Selon les besoins des universités, de 3 à 30 équipements extérieurs sont mobilisés. Les piscines, les gymnases et les complexes sportifs sont les principaux équipements utilisés.

⁶ Marne la Vallée, Cergy Pontoise, Evry-Val d'Essonne, Versailles-St Quentin en Yvelines

Encadré 2 : Méthodologie

La connaissance de ce parc d'équipements sportifs est essentielle pour connaître la capacité à répondre à l'attente des étudiants en matière de pratique et à celle des établissements en matière d'offre de formation. Proposée dans le cadre des activités du Comité National du Sport Universitaire (CNSU), une enquête sur les équipements sportifs dans l'enseignement supérieur a été réalisée par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche du 15 septembre 2001 au 31 janvier 2002. Cette enquête se voulait exhaustive sur l'ensemble des parcs d'installations sportives utilisées par les étudiants. Cependant, elle ne l'est pas. L'enquête représente alors un état des lieux représentatif qui demandera à être complétée. L'ensemble des 157 établissements publics d'enseignement supérieur ont été interrogés pour un taux de réponse de 64,3% (101 établissements).

Champ de l'enquête :

L'enquête a porté sur la totalité des 157 établissements répartis en 5 types : les universités, les instituts nationaux polytechniques, les instituts et écoles extérieures aux universités (exemple les INSA : Instituts Nationaux des Sciences Appliquées), les grands établissements (exemple : Ecole Centrale de Paris) et les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres (IUFM).

Les 101 établissements répondant se répartissent en 68 universités et instituts nationaux polytechniques, 16 Instituts Universitaires de Formation des Maîtres, 14 écoles et instituts et 3 écoles rattachées à des universités.

L'ensemble des établissements d'enseignement supérieur regroupe environ 2 200 000 étudiants. L'enquête représente environ 2/3 des établissements pour seulement un peu plus de la moitié des élèves ou étudiants. Des universités importantes sont absentes de cette enquête. Cependant, des tests statistiques ont montré la représentativité de l'échantillon.

La surface de l'ensemble des établissements publics d'enseignement supérieur représente, en 2003, 17 510 604 m².

Dans le cadre d'un travail d'évaluation du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2000-2006 par l'Ile-de-France, les universités franciliennes ont été extraites de la base. Celles qui n'avaient pas répondu ont été relancées afin de disposer d'une information commune minimum pour l'ensemble des 17 universités des 3 académies de la région : Créteil, Paris et Versailles. Elles représentent plus de 349 000 étudiants.

Pour en savoir plus :

➤ Enquête nationale sur les équipements sportifs dans l'enseignement supérieur, année 2000/2001 – Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche – coordination Catherine Chauffray – publication décembre 2002

➤ Evaluation du contrat de plan Etat - Région Ile-de-France 2000-2006, Article 11 enseignement supérieur - Inspection Générale de la Région Ile-de-France (travail en cours non publié)

Encadré 3 : Définitions

Equipement sportif : entité architecturale qui comporte une ou plusieurs unités de pratique et des locaux annexes (accueil, vestiaires, sanitaires, locaux techniques).

Unité de pratique : espace sportif ayant la capacité nécessaire et suffisante à accueillir un groupe de pratique et un seul (par exemple un court de tennis).

STAPS : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives. Cette filière correspond à la filière «sport» des universités, et prépare notamment au CAPES d'enseignement physique et sportif (EPS).

S(I)UAPS : Service (Inter) Universitaire des Activités Physiques et Sportives. Ce service est investi de 3 missions : d'une part, la gestion des équipements universitaires, d'autre part, l'enseignement de L'EPS (enseignement physique et sportif) aux étudiants ayant choisi une option sportive et l'organisation d'une offre de loisirs sportifs sur le campus.

➤ Catherine CHAUFFRAY

Direction de l'enseignement supérieur
Ministère de la jeunesse, de l'éducation
nationale et de la recherche

➤ Claire PEUVERGNE

Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la
Région Ile-de-France

➤ Eric CLERON

Mission statistique, Ministère des sports

➤ Traitement de l'enquête sur les universités franciliennes – Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France (IAURIF)

➤ « Les pratiques sportives en France » - Enquête du ministère des sports et de l'Institut National du Sport et de l'Education Physique (INSEP) – Enquête menée en juin et juillet 2000.

➤ « Les équipements sportifs en Midi – Pyrénées », STAT-Info n° 03-01, ministère des sports, janvier 2003

STAT-Info est le bulletin de la Mission statistique du ministère des Sports.

Directeur de publication : Hervé Canneva, Directeur du personnel et de l'administration

Rédacteur en chef : Dominique Crosnier, Chef de la Mission Statistique - **Maquette** : Myriam Claval

Site internet : www.sports.gouv.fr

Adresse administrative : 95 avenue de France - 75650 PARIS CEDEX 13

Adresse électronique : stat@jeunesse-sports.gouv.fr - **Tél.** : 01 40 45 92 96